

Régie des Quartiers - Plan de relance - Versement du solde de la subvention attribuée au titre du premier équipement

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 11 avril 1994, le Conseil Municipal approuvait, dans le cadre du plan de relance, la création d'équipements de proximité et notamment la mise en place d'une régie de quartier à Clairs-Soleils et Planoise.

Le plan de financement prévoyait une dotation au titre du premier équipement à hauteur de 209 500 F pour Clairs-Soleils et 160 000 F pour Planoise, soit un montant total de 369 500 F.

Un premier acompte a été versé pour 124 227 F par délibération du 6 novembre 1995. Un deuxième acompte a été versé sur délibération du 23 septembre 1996 pour 133 870,43 F.

La Régie des quartiers ayant fait l'acquisition d'un camion benne pour un montant de 132 660 F TTC, il convient de verser le solde de cette subvention d'équipement soit 111 402,57 F, à prendre sur l'imputation 92.49/65728.94007 (47040).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à verser la subvention ci-dessus à la Régie des quartiers de Besançon.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 27 décembre 1996.